



# ECOLE 24

Supplément n°2 au BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2013 – mars – SNUipp-FSU 24

SNUIPP-FSU

## Cahier central spécial mouvement



Déposé le 25 mars 2013



### Réunions d'Information Syndicale

**10 et 17 avril**

Périgueux, Bergerac, Mussidan,  
Villefranche, Beynac, Thiviers,  
Nontron, Saint Aulaye, Terrasson

Voir page XX

### Edito

par Vincent Perducet

#### Le changement ?

Cela va faire bientôt faire un an que le gouvernement a changé. Sans être d'un optimisme béat sans vouloir du tout, tout de suite, on pouvait attendre quelques améliorations dans la vie du premier degré élevé au rang de « grande priorité »...

Nous sortons de période de la carte scolaire avons-nous remarqué le changement ? RIEN dans la méthode : toujours le même mépris pour le travail des collègues et des représentants syndicaux avec des prévisions « corrigées » par les services de la DASEN dans la plus grande opacité, refus de communiquer les remontées du terrain, documents couvrant l'intégralité du département transmis la veille du CDEN CTSD malgré des demandes répétées, seuils de fermeture relevés sans aucune concertation...

RIEN dans les résultats : toujours la même gestion comptable avec la dictature du P/E, la volonté de pousser les communes à regrouper les structures, des maternelles à 28 élèves par classe après fermeture, des RRS ruraux mis en difficulté, rien pour la reconstruction des RASED... que dire des « dispositifs innovants » réduits à la portion congrue et mis en place grâce à des fermetures supplémentaires faute de moyen... Augmentons le nombre d'élèves par classe, nous

### SOMMAIRE

Edito	p.1
Carte scolaire	p.2
Manifestation Nationale	p.3
CAPD	p.5
ASH	p.6
Rythmes	p.7
RIS	p.8
CHSCT	p.9
Congrès	p.10
Bulletin de syndicalisation	p.11
ASH : réaction	p.12
Colloque	p.12

**Manifestation Nationale Paris Samedi 6 Avril**

Modalité en pages 3-4



F.S.U.

BULLETIN DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP DORDOGNE

parlerons échec scolaire et pédagogie plus tard !

Pendant ces vacances, nous avons eu les résultats des permutations informatisées. Aucun changement non plus ; toujours moins de demandes satisfaites 40 sorties cette année quasiment autant que l'année dernière. Pas de progrès là encore et nous intervenons déjà pour demander des « inéat-exéat » plus fluides..

Les salaires ? Rien ! Point d'indice toujours gelé, pas de nouvelle grille en vue...

La refondation ? Peut-être, mais si la loi fixe un cap, c'est sur le terrain qu'il nous faudra aller chercher les changements et les conditions : pour une amélioration

des effectifs dans les classes, pour la reconstruction des RASED, pour une réelle prise en compte des enfants de maternelle qui permette le travail sur le langage, pour une mise en place intelligente de rythmes scolaires adaptés aux situations des uns et des autres, pour une formation initiale de qualité qui ne soit pas que la préparation d'un concours, pour une refonte des programmes, pour avoir les moyens d'intégrer mieux les enfants en situation de handicap, pour une formation continue qui réponde à nos besoins... C'est sur nos forces que nous devons compter après le vote de la loi pour faire réellement changer l'école. C'est ce que nous ferons dès le 6 avril dans les rues de Paris : d'accord pour transformer l'Ecole mais pas sans nous !

## Carte scolaire

### Carte scolaire scandaleusement historique !

La carte scolaire qui prépare la rentrée 2013 est en effet historique :

c'est la première fois en Dordogne qu'autant de classes sont fermées ( 33 fermetures prévues) !

c'est la première fois que des classes sont fermées alors que les prévisions d'effectifs corrigées (par la DASEN) après fermeture sont au-dessus de 26 élèves par classe en élémentaire !

c'est la première fois que des classes sont fermées alors que les prévisions d'effectifs corrigées (par la DASEN) après fermeture sont au-dessus de 27 élèves par classe en maternelle !

C'est la première fois que des RPI 4 classes vont passer à 3 classes avec plus de 25 élèves par classe !

C'est la première fois que des secteurs collèges entiers et en RRS sont frappés d'autant de fermetures (3 fermetures envisagées sur 3 RPI du même secteur collège) !

On nous explique par annonces médiatiques et convocations hiérarchiques , et ce à de nombreuses reprises, que le gouvernement en place veut refonder l'école et qu'il souhaite enfin une école de la réussite pour tous. Pour la Dordogne, c'est tout le contraire !

On nous parle de rythmes, certes c'est important, mais comment dire que l'on respecte le rythme de l'enfant dans des classes à plus de 26 élèves avec 3 niveaux différents ?

Comment réduire les inégalités et soit-disant faire du qualitatif avec de tels moyens ? Sans parler des RASED les grands oubliés de la réforme ...ce sont encore les élèves en difficultés qui « trinquent » !

Certes la Dordogne perd des élèves mais si peu au regard du nombre d'écoles : mois 0,5 élève par école. La spécificité rurale de notre département est complètement niée.

Réagissons!

Allons tous à Paris le 6 avril (voir en page 3 et 4) pour une vraie réforme de l'école avec des vrais moyens !

**Vanda Bonnamy**

co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU 24



### Litanie du drap blanc

« Je suis un vieux drap blanc, de ceux qui sont faits en coton épais, fabriqués dans les années cinquante au sein des filatures puis des manufactures. J'en ai vu passer des années mais je suis encore robuste même si on m'oublie au fond des armoires.

Cette année c'est différent, mes propriétaires ont décidé de me ressortir, je suis heureux, enfin je vais retrouver ma véritable fonction, et puis j'aurai droit à un passage en machine qui m'ôtera sûrement cette odeur entêtante de naphthaline. Couettes, draps housses, linges fantaisie tenez vous bien ma concurrence sera féroce !

Quoi ? On m'étend sur le sol ? Quel manque de précaution ! Ils vont me salir ces gougnaifiers !

Mais...mais.... que font-ils avec leur gros marqueurs

rouges et noirs...ils m'écrivent dessus....Oh non j'y crois pas.... »

Ainsi s'achève la longue vie des draps hérités des grands-mères. Chaque année en Dordogne, c'est par dizaines que nous pouvons les voir à l'entrée de nos petits villages. Lamentablement pendants, exposés aux intempéries ils finissent sacrifiées sur l'autel de l'effroyable Carte Scolaire. Invariablement on y lit en lettres capitales les mots suivants« NON A LA FERMETURE

D'UNE CLASSE DE NOTRE ECOLE »

Le SNUIPP-FSU24 comme à chaque fois se mobilise pour faire cesser se massacre, nous devons malheureusement déplorer cette année encore la disparition des draps des communes qui subissent une fermeture.

**Alain Barry**

Secrétaire adjoint du SNUipp-FSU 24

### **37 fermetures... du jamais vu !**

#### **FERMETURES**

RPI BADEFOLS SUR DORDOGNE / CALES / TREMOLAT  
BERGERAC primaire André Malraux  
BERGERAC élémentaire Jean Moulin  
LE BUISSON DE CADOUIN élémentaire  
ST LEON D'ISSIGEAC élémentaire  
RPI BONNEVILLE ET ST AVIT DE FUMADIERES / MONTAZEAU / ST VIVIEN  
RPI FOUGUEYROLLES / ST MEARD DE GURCON  
RPI LA COQUILLE / ST PRIEST LES FOUGERES  
LANOUAILLE primaire  
NONTRON élémentaire bd Gambetta  
NOTRE DAME DE SANILHAC

élémentaire les Cébrades  
NEUVIC maternelle  
PERIGUEUX élémentaire Gour de l'Arche  
RPI COUX ET BIGAROQUE / MOUZENS  
RPI PRATS DE CARLUX / STE NATHALENE  
RPI CARLUX / CAZOULES / SIMEYROLS  
RPI 706 GROLEJAC / VEYRIGNAC  
CARSAC AILLAC primaire  
CENAC ET ST JULIEN élémentaire  
SARLAT élémentaire Ferdinand Buisson  
ST CYPRIEN maternelle  
ST GENIES primaire

#### **BLOCAGES À LA FERMETURE**

BERGERAC maternelle Alba  
BERGERAC élémentaire Naillac  
MENESPLET primaire  
RPI LEGUILLAC DE L'AUCHE / ST AQUILIN  
ST ASTIER maternelle  
MAREUIL maternelle  
PERIGUEUX André Davesne  
LES EYZIES primaire  
RPI LIORAC SUR LOUYRE / ST FELIX DE VILLADEIX / ST GEORGES DE MONTCLAR  
LE FLEIX primaire  
LA DOUZE primaire

*Toutes les mesures de carte scolaire sur notre site : <http://24.snuipp.fr>*

## **Manifestation nationale : 6 avril 2013**

Les élèves et les jeunes ont besoin d'une vraie refondation du système éducatif. L'avenir de chaque jeune, de notre société, la nécessité de relever les défis qui s'imposent qu'ils soient économiques, écologiques ou culturels impose d'investir aujourd'hui dans l'Education. Il s'agit d'assurer la réussite de tous les élèves, d'élever le niveau de qualification, d'augmenter le taux de diplômés de l'enseignement supérieur et de mettre fin aux sorties sans qualification. Il est temps d'assurer une amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, de mettre un terme à la crise de recrutement, en rupture avec les politiques éducatives précédentes.

Cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative s'appuyant sur leurs expériences, leurs savoir-faire, la connaissance de leurs métiers et de l'utilité de leurs missions.

Malgré des avancées dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole soumis au Parlement (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'Ecole, priorité à l'école primaire...), des manques ou des continuités avec les politiques

précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires.

Pour tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur, il faut donc aller plus loin. Nous refusons de nous résigner aux conséquences sociales de la crise sur les enfants et les jeunes. Nous affirmons qu'il y a urgence à assurer la réussite de tous. C'est «mieux d'Ecole» qu'il faut organiser pour tous les élèves, à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de permettre la nécessaire démocratisation du système éducatif, la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser pour défendre un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La FSU appelle les personnels à participer massivement à la manifestation nationale pour l'éducation à Paris le samedi 6 avril prochain.

C'est pourquoi la FSU se prononce :

• Pour des lois de refondation de l'Ecole et sur




- l'enseignement supérieur et la recherche porteuses :
- d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, qui passe par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans,
  - de la reconnaissance sociale de tous les métiers de l'éducation.
  - Pour une meilleure qualité des temps éducatifs et une amélioration des conditions de scolarisation des élèves
  - (effectifs, contenus enseignés...).
  - Pour une réforme des rythmes réussie, cohérente pour le système éducatif, pensée sur la journée, la semaine et l'année s'articulant avec les rythmes sociaux et familiaux, élaborée en concertation avec les différents acteurs.
  - Pour les écoles cela passe par un report de la réforme en 2014 pour donner le temps à une réécriture du décret.
  - Pour une rentrée 2013 qui rompe avec les précédentes, avec annonces de mesures immédiates (école, collège, lycée, éducation prioritaire...).
  - Pour la mise en place de mesures concrètes permettant aux enseignants comme à l'ensemble des personnels de l'Education d'exercer encore mieux leur métier au quotidien (révision des contenus enseignés, formation initiale et continue, diversification possible des pratiques professionnelles...).
  - La priorité à la prévention de la difficulté scolaire est une nécessité.
  - Pour une relance de l'Education Prioritaire car l'Ecole



- doit contribuer à davantage d'égalité sociale sur l'ensemble du territoire.
- Pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de service de tous les personnels (temps de travail, missions, évaluation, gouvernance...) et le développement de l'offre de formation.
- Pour que soit mis fin au gel du point d'indice et pour une réelle
- revalorisation salariale pour tous les personnels abandonnant les
- logiques d'individualisation et de rémunération au mérite.
- Pour la création des postes et la programmation des moyens nécessaires à l'accomplissement des missions.
- Pour un véritable plan d'envergure de lutte contre la crise de recrutement (formation initiale et continue, prérecrutements...). Pour le
- maintien de la maîtrise par l'Etat des cartes de formations professionnelles, et donc contre la décentralisation envisagée.
- Pour le maintien du service public de l'orientation scolaire et de ses personnels dans l'éducation nationale.
- Pour une autre loi sur l'enseignement supérieur et la recherche
- que celle proposée par le Ministre. Il faut une loi en rupture avec la
- LRU et les RCE, l'AERES et le pacte recherche, le CIR...

**Modalités :**  
 6 avril 2013  
 TGV Libourne - Paris  
 Montparnasse  
 Départ de Libourne : 7h52  
 Retour à Libourne : 22h00



Pour aller à Libourne :  
 Covoiturage de Bergerac  
 Covoiturage ou bus de Périgueux (en fonction du nombre d'inscrits)

Possibilité de monter à Angoulême (8h33)

Ceux qui ont des réductions importantes (séniors, famille, ...) peuvent prendre directement un billet que nous rembourserons (voir encart).

Tous les horaires sur le site du Snes Bordeaux :  
<http://www.bordeaux.snes.edu/>

## INSCRIPTION

Nom :	Tél :
Prénom :	Mail :
Établissement / école :	
Remarques :	

Je souhaite partir de :

- Périgueux -  Bergerac  par Angoulême  
 Autres : .....

## SOUSCRIPTION

Rassemblé(e)s pour l'éducation  
 le samedi 6 avril 2013 !

BON DE SOUSCRIPTION

Je verse :  5€  10€  .....€

Nom : Prénom :

Etablissement /Ecole :

À RETOURNER À : FSU 24 - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX  
 Ou par fax au 09 71 70 52 52 ou par courriel fsu24@fsu.fr



# Compte-rendu de la CAPD du 22 mars 2013

Cette Commission administrative paritaire départementale s'est tenue le vendredi 22 mars 2013 à 14h30 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne (DSDEN24)

Les représentants des personnels SNUipp-FSU à la CAPD : Vanda Bonnamy, Francine Leymarie, Sabine Loubiat-Fouchier, Sophie Chabrilangeas, Vincent Perducat, Jérémie Ernault, Alain Barry

## Ordre du jour :

Congés formation professionnelle

Stages préparation CAPA-SH

Questions diverses

Points supplémentaires apportés par le SNUipp (Discussion et validation sur la circulaire mouvement, quelques précisions sur les postes "nouveaux dispositifs". La circulaire temps partiel est-elle finalisée ? Le formulaire de demande n'envisage pas dans sa forme actuelle la possibilité du 80%. Pourquoi ? Comment les collègues peuvent-ils déjà se positionner alors que les organisations de semaine ne sont pas déterminées ? Comment seront gérées les compositions des postes de titulaires de secteur et des postes fractionnés dans la nouvelle organisation des rythmes avec des journées de classes inégales dans leur durée. Même question pour le service des remplaçants. Les dérogations pour des journées de 6 heures de classe seront-elles accordées ? Quelle sera la politique du département en matière "d'ineat/exeat" ?)

## Congés formation professionnelle

Les moyens alloués aux congés de formation sont de 3,5 ETP (équivalent temps plein) = 42 mois (43 mois l'année dernière) 6 demandes sur 20 ont été retenues (la dernière demande étant incomplète, l'administration prendra contact avec l'intéressée)

Le barème est le suivant :

AGS (1 point par an)

Renouvellement demande non satisfaite ( 5 pt 1ère année, 10 points 2ème année, 15 points 3ème année)

Poursuite formation déjà engagée (10 points)

les barèmes des 6 demandes retenues allaient de 33.636 à 24.825

L'administration classe les demandes au barème, il faut qu'elles soient qualifiantes ou certifiantes. Les demandes hors délai ne sont pas retenues. Le SNUipp regrette l'insuffisance des moyens (42 mois) au regard des demandes (158 mois).

## Stages préparation CAPA-SH

Dotations financières en baisse (concernant les frais de déplacement et nuitées, environ 3000 € par départ) 2 psychologues déjà actés à la dernière CAPD. Refus de l'administration suite à la demande du SNUipp de faire partir le 3ème candidat non retenu, étant donné que suite aux opérations de permutations électroniques 2 psychologues sur postes vont quitter le département. Sur les 8 candidatures, seuls 2 départs sont programmés

pour 2013/2014 (en cas d'égalité c'est la réitération de la demande qui départage)

1 en option D

1 en option F

## Intervention SNUipp :

La distinction entre favorable et très favorable n'est pas assez claire, les collègues ne savent pas sur quoi ils sont départagés, cela est ressenti comme un caractère subjectif. Le SNUipp fait valoir le côté historique de ce très faible volant de départ en formation CAPA-SH. Le SNUipp s'étonne également que la candidature en G ne soit pas retenue alors qu'une formation académique aura lieu à la rentrée prochaine, ce n'est pas une manière de redonner confiance aux RASED.

## Questions diverses et points apportés par le SNUipp

Comité de suivi départemental des rythmes scolaires

Élargi aux Syndicats et aux Associations de parents.

Sur quel temps (Aide Perso ou Animation Péda) sera prise la quotité afin de participer à ces réunions de mise en place.

## Frais de déplacement

Problème de DT Ulysse, il y aurait des enveloppes qui ne sont pas ouvertes.... une réponse individuelle sera apportée par l'administration.

## État du remplacement

Au 1er mars 2013, 750 à 800 journées d'absence cumulées non remplacées (1800 au 1er mars 2012 )

## Temps partiel

L'administration reprend le comptage en demi journées.

Temps partiel de droit

2 demi-journées (77,78%) devant être prises le même jour ou 3 demi-journées (66,66%)

Temps partiel sur autorisation : 2 demi-journées (77,78%)

Le 80% n'est pas envisagé par l'administration au niveau départemental alors qu'une circulaire nationale est parue en ce sens.

la masse salariale est en surnombre dans l'académie, or le 80% consomme réellement 85,78%, la coexistence de deux calendriers (4 et 4,5 jours) rendrait difficile voire impossible la gestion des 80%

## Point sur les PES

2 PES ne sont pas affectés sur stage long actuellement.

Il n'est pas envisagé de bloquer des postes classe au mouvement pour les PES ; ce seront des postes de remplacement qui serviront de support, avec une communication en amont, pour éviter les problèmes connus cette année.

## Circulaire mouvement

La liste des communes avec le calendrier adopté à la rentrée 2013 sera connue avant les opérations de

mouvement.

La redéfinition des zones géographiques sera faite au cours d'un groupe de travail mouvement en décembre 2013.

Pour le SNUipp il y a trop de restrictions sur l'accès au temps partiel.

Barème : Il faut préciser qu'en dernier recours, c'est la date de naissance qui départage les barème identiques.

*Les dérogations pour des journées de 6 heures de classe seront-elles accordées ?*

Pas encore décidé, car toutes les données ne sont pas remontées.

*Quelle sera la politique du département en matière "d'ineat/exeat" ?*

Une circulaire sera diffusée rapidement mais pas de modification notable par rapport à celle de l'année dernière. Pas d'éléments chiffrés en terme de postes pour l'instant.

*Point direction d'école*

Malgré notre demande, les directeurs de 4 classes qui perdent leur décharge suite à une mesure de carte scolaire ne bénéficieront pas du maintien de la prime (pendant 1 an) comme cela a pu exister auparavant. Au même titre, ils ne bénéficieront pas non plus d'une bonification pour le mouvement.

## Compte-rendu Réunion A-SH du 13 février 2013

Le secteur A-SH du SNUipp-FSU Dordogne s'est réuni à la Bourse du travail le 13 février 2013.

Étaient présents 13 collègues, la presque totalité des secteurs étaient couverts, seuls les collègues de CLIS n'étaient pas représentés. Ce fut un temps d'échange riche qui a permis d'élaborer les questionnements à apporter à l'inspecteur A-SH le jour même et les revendications à formuler :

– Point sur la formation intra-départementale des personnels déjà spécialisés victimes de carte scolaire l'année dernière. Pour rappel, cela concerne 7 collègues, 1 en D, 1 en F, 1 en B et 4 en option G. Il s'avère que la formation prévue ne correspond pas à ce qui avait été annoncé par l'administration ; à ce jour seulement 4 jours de formation à Bordeaux plus quelques modules locaux, pour une formation initiale de 400 heures. Il est à remarquer que notre département est le seul de l'académie à ne pas avoir de tuteur de formation.

– Les collègues ont attiré notre attention sur le dispositif « plus de maîtres que de classes » ; à savoir que certains départements envisagent la possibilité d'y nommer des postes E, nous sommes intervenus auprès de l'administration pour que tel ne soit pas le cas en Dordogne.

– Problème concernant les enseignants référents, il y a un poste vacant, obligeant les collègues déjà surchargés à se répartir les dossiers pour le suivi des élèves handicapés. Monsieur l'Inspecteur nous dit que l'administration a rempli son rôle et que malheureusement malgré les différentes relances, il n'y a pas eu de candidats. Pour que ces appels à candidature ne soient pas simples incantations, il est indispensable de revoir les modalités de fonctionnement de ces postes pour les

rendre un plus attractifs ; nous interpellons l'administration en ce sens pour la rentrée prochaine.

– Malgré les différentes remontées du terrain concernant les besoins d'ouverture de postes, les ULIS collèges et lycée ne suivent pas les ouvertures de CLIS selon le secteur collège. Il y aurait besoin d'une ULIS sur le collège de Terrasson, celui de Mussidan, une CLIS sur le secteur de Mussidan, Belvès et Terrasson.

Il est prévu une ouverture d'un pôle adolescent à l'hôpital de jour de Périgueux en 2013, donc une demande de temps complet. Au cours du CDEN n'a été retenue qu'une ouverture de CLIS sur Mussidan, et la reconduction une nouvelle fois pour celle de Terrasson à titre provisoire, sachant que les ouvertures d'ULIS sont décidées au niveau du recteur. Par ailleurs, nous avons également interpellé M. Lagrange sur l'inadéquation des notifications MDPH concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la non application sur le terrain, actuellement, une quarantaine de dossiers sont sans solution.

Situation concernant la Maison d'enfants à caractère social du Château de Bione : il ne reste plus que 2 postes Education Nationale, hypothéquant la reconnaissance d'Unité d'Enseignement.

Une demande particulière a été faite auprès de l'Inspecteur sur la « Direction Pédagogique » de l'IME de Rosette qui n'a pas de reconnaissance officielle.



**Jérémie Ernault**



## 4 pages spéciales aide au mouvement départemental

M  
O  
U  
V  
E  
M  
E  
N  
T  
  
2  
0  
1  
3

**A**vec l'ouverture du serveur I PROF du 28 mars (12h) au 12 avril 2012 (12h), plusieurs centaines d'entre vous vont pouvoir ou devoir faire des choix qui auront toujours des conséquences importantes pour vos carrières et vos vies personnelles.

Dans le cadre du paritarisme, les élus du SNUipp-FSU ont construit des règles départementales pour organiser le plus équitablement possible et avec un maximum de transparence le mouvement, tout en prenant en compte les préoccupations et les situations particulières de chaque enseignant. Ce n'est pas toujours facile, d'autant que les contraintes liées aux suppressions massives d'emplois viennent heurter des principes auxquels nous restons fortement attachés.

Cependant, depuis plusieurs années, les tentatives du ministère pour « reprendre en main » les mutations départementales ont eu des conséquences négatives en terme de choix et de possibilité réelle de changer de postes. A ces dérives autoritaires se sont ajoutées les suppressions massives de postes qui restreignent les choix et obligent de nombreux collègues à muter.

Au travers des mesures nationales, académiques ou départementales qui ont été prises concernant les mutations intra départementales, nous sommes confrontés à une réelle restriction des droits des personnels et de leur capacité à se défendre avec leurs représentants au sein des CAPD.

Cette année, le SNUipp-FSU a obtenu que la note ne soit plus comptabilisée dans le barème. Nous le demandions depuis de nombreuses années.

Les représentants SNUipp-FSU à la CAPD que vous avez élu majoritairement en octobre 2011 avec plus de 52% des voix, continueront de porter dans les instances paritaires la parole des personnels en défendant pied à pied les acquis et en proposant des améliorations pour tous. Pour ce mouvement 2013, le SNUipp met à la disposition de tous des outils d'aide et d'information (bulletin Ecole 24, fiche de contrôle, site internet, lettre électronique et permanence au local). N'hésitez pas à nous contacter .

*Sabine Loubiat-Fouchier, Vincent Perducat,  
Jérémy Ernault, Vanda Bonnamy, Alain Barry,  
Francine Leymarie, Sophie Chabrilangeas,  
Marianne Sangla*

### RÉSULTATS

Dès que les résultats du mouvement seront connus "officiellement" après la CAPD prévue le vendredi 17 mai 2013, une permanence téléphonique sera organisée aux

05 53 08 21 25

05 53 04 59 70

09 63 51 73 17

Vous pourrez également consulter notre site internet et accéder à votre résultat avec votre code SNUPERS (code SNUipp-FSU attribué à chaque collègue, syndiqué ou non : en faire la demande à la section dès maintenant)

Sur notre site,  
outils et fiches de  
contrôle

*Transparence et  
confidentialité*

Toutes les mutations (poste avec barème) seront sur le site internet :

<http://24.snuipp.fr>

Pour des raisons de confidentialité, nous ne mettrons pas en ligne les noms des personnes affectées.



# CONSEILS PRATIQUES

## VŒU FACULTATIF SUR ZONE GEOGRAPHIQUE

Nous avons obtenu du recteur que le vœu géographique reste facultatif. Nous nous battons encore pour que les zones soient réduites. Le vœu sur zone au premier mouvement reste une possibilité, qui peut, dans certains cas, être utile. Veillez à bien vous renseigner sur la zone avant de la saisir, d'un bout à l'autre d'une zone, il peut y avoir plusieurs dizaines de kilomètres. N'hésitez pas à nous contacter pour toute interrogation.

## QUI DOIT OBLIGATOIREMENT PARTICIPER AU MOUVEMENT ?

- Les PES
- Les collègues intégrés dans le département par permutations informatisées
- Les collègues touchés par une mesure de carte scolaire
- Les collègues nommés à titre provisoire pour l'année scolaire 2012/2013
- Les collègues ayant demandé leur réintégration (CLD, congés parentaux, disponibilité...)

## Nouveaux dispositifs

Les postes "Plus de maîtres que de classe" et "Scolarisation des enfants de moins de trois ans" sont des postes nécessitant la connaissance des projets spécifiques liés à ces nouveaux dispositifs. Les collègues demandant ces postes devront avoir contacté le directeur de l'école qui accueille ce dispositif et l'IEN de circonscription. L'IEN établira une liste des candidats ayant appelé pour prendre connaissance des projets.

## Choisir son poste Ordonner ses vœux Rester informé

Il est nécessaire de se renseigner auprès des écoles pour connaître la composition des classes (*ex. : un poste d'adjoint en école élémentaire peut correspondre à une section nfantine ou une classe maternelle à cours multiples*).

Pour avoir le maximum de chances d'obtenir satisfaction, il faut faire figurer sur votre liste tous les postes qui vous intéressent, sans exclusive, classés dans l'ordre de vos préférences, sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être au moment de la demande, ni des informations indiquant que tel poste ne se libèrera pas.

**L'ordre des vœux (de 1 à 30 max.) est très important.** Tous les ans, des collègues s'aperçoivent, après le mouvement, que leur barème leur aurait aussi permis d'avoir un poste placé dans leur liste après celui qu'ils obtiennent. Aucune réclamation n'est possible, même si le poste reste vacant à l'issue du 1er mouvement !

***Vous avez jusqu'au 12 avril 2013 à 12h.***

***Attention*** il peut y avoir des additifs d'ici la fermeture du serveur.

## Postes particuliers

Les postes dont la liste suit, sont soumis à des conditions de recrutement et de fonctionnement spécifiques. Pour chacun, se renseigner auprès de l'organisme gestionnaire (postes OPS), auprès de l'école ou de l'établissement de rattachement (postes A-SH) :

- Maîtres formateurs adjoints à un IEN
- Maîtres formateurs spécialistes (musique, EPS, arts plastiques...)
- Directeurs et adjoints d'écoles d'application
- Postes OPS (ASS. SERVIT.).
- Postes itinérants de soutien, occitan...
- Directions d'écoles à 2 classes et plus\*
- Postes A-SH (condition de diplôme prioritaire)
- Nouveaux dispositifs (voir encadré)

*\* Les collègues ayant assuré la direction à titre provisoire pendant un an sur un poste resté vacant lors du mouvement de l'an passé et ayant demandé l'inscription sur la liste d'aptitude sont prioritaires sur ce poste s'ils le redemandent en vœu n° 1.*

*La plupart de ces postes peuvent être demandés et obtenus à titre provisoire dès le 1er mouvement.*



# LE BARÈME

Malgré les attaques répétées qu'il subit, le barème reste l'élément essentiel pour classer les participants. Ce sera encore le cas cette année, même si une fois encore, la circulaire ministérielle sur la mobilité des enseignants insiste sur son caractère indicatif. En effet, en dehors des quelques postes dits « à profil », pour lesquels l'administration ne veut pas en entendre parler, l'affectation dépend directement du barème. Cependant, la Directrice d'Académie a tout pouvoir pour refuser une nomination en motivant cette décision, mais cela n'arrive que très rarement.

Le barème est une construction paritaire. Il permet de traduire en points un certain nombre d'éléments qui caractérisent chaque participant : cela garantit transparence et équité. Ces éléments qui le composent ont été l'objet de conflits avec l'autorité hiérarchique, en particulier la note dont le coefficient peut varier d'un département à l'autre. Cette année, nous avons enfin obtenu la suppression de celle-ci du barème.

Ce qui nous paraît le plus inquiétant c'est cette volonté caractérisée d'imposer une gestion individualisée des affectations, comme des carrières, en écartant les droits collectifs conquis depuis des décennies, y compris les conditions de diplômes qui ne sont plus nécessaires pour accéder à certains postes si l'autorité le décide. Au delà des aspects techniques, ce sont bien des questions de fond qui sont posées : l'indépendance des fonctionnaires et une certaine liberté de parole ou encore la reconnaissance de leurs qualifications dépendront plus ou moins du fait du prince.

De plus l'intervention autoritaire du Recteur qui impose une harmonisation académique dans les règles des mouvements intradépartementaux, constitue une remise en cause supplémentaire du rôle des élus du personnel et de la démocratie car aucune instance n'existe au niveau rectoral pour le premier degré sur cette question à la différence du second degré même si cette année, un groupe de travail académique a eu lieu pour faire le point sur le mouvement

BAREME MOYEN				
Type de poste	2012	2011	2010	2009
ADJ ELEM	33.91	30.12	28.45	27.42
ADJ MAT	39.44	38	39.85	35.07
DIR ELEM	28.96	31.22	31.87	28.59
DIR MAT	30.25	29.73	31.77	28.06
ADJ OPS		17.83	20.21	19.69
CLU ELEM	22.86	20	28.73	24.68
CLU MAT	24.9	18.11	19.48	20.03
BD	33.41	26.62	20.70	19.07
ZIL	34.92	32.73	28.56	23.81
Tit. Secteur	28.55	24.70	34.50	
Adj SEGPA	28.9	30.79	26.74	31.09
CLIS	24.24	24.46	28.54	32.45

#### ATTENTION :

*Ces chiffres sont à prendre avec la plus grande prudence, la note disparaissant du barème*

## ÉLÉMENTS DU BARÈME

**Ancienneté générale des services (AGS) : 1 point par année**

#### Points supplémentaires :

**Suppression de poste** : forfait de 10 points (quelle que soit l'ancienneté sur le poste) pour l'enseignant le dernier arrivé dans l'école où à lieu le retrait.

**Enfants à charge** : 1 point par enfant de moins de 20 ans au 11/04/2013 à chacun des parents (max 5 pts)

**Enseignant handicapé** : bonification de 100 points sur justificatif de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

**Les enseignants dans ce cas souhaitant bénéficier de cette bonification doivent faire une demande écrite à la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale avant le 11 avril 2013 (avec justificatif de la MDPH). Bonification sera accordée après avis du médecin de prévention.**

**Exercice en Réseau de réussite scolaire (RRS)** : 3 points de bonification pour au moins 3 ans d'exercice continu au 1er septembre 2012 dans une même école du département située en RRS

#### Rapprochement de conjoints :

aucun point supplémentaire ; les enseignants n'ayant rien obtenu au premier mouvement sur les postes qu'ils ont demandés se verront « proposer » des postes restés vacants. Faire la demande avant le 12/04/2013 à la Directrice d'Académie.

#### IMPORTANT : Accusé de réception

Après la fermeture du serveur, un accusé de réception de votre demande de mutation vous sera transmis dans votre boîte électronique I-Prof. Cet accusé de réception reprend la liste des vœux que vous avez saisie ainsi que les éléments qui constituent votre barème général (hors points de bonifications éventuels). Si vous constatez des erreurs vous avez jusqu'au 18 avril pour le signaler à la DSDEN. C'est pourquoi il est indispensable de nous adresser la fiche de suivi syndical jointe à ce bulletin.

M  
O  
U  
V  
E  
M  
E  
N  
T  
  
2  
0  
1  
3



# Mouvement des instituteurs et professeurs des écoles 2013

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .../.../...

Adresse personnelle : .....

Mail perso : .....

Téléphone perso : .....

Poste actuel et fonction : .....

Établissement : .....

Poste occupé : à titre définitif  à titre provisoire

Suppression de ce poste : oui/non Si oui, ancienneté dans le poste : .....ans

Enseignant spécialisé : CAPSAIS/CAPA-SH  Option : .....  
CAFIPEMF

Temps partiel : de droit  sur autorisation  Quotité : .....%

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : oui / non

Enfants à charge : .....

Priorité sur direction d'école (liste d'aptitude) : oui / non

Priorité sur le poste occupé cette année (intérim, provisoires) préciser : .....

J'accepte de communiquer au SNUipp-24 les informations utiles au suivi de mon dossier. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Date : ..... Signature : .....

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le serveur du SNUipp-FSU 24 lors de la publication des résultats, indiquez-le nous en cochant la case ci-après

## Vœux formulés pour le 1er mouvement 2013

Vœux : utilisez la grille ci-dessous ou joignez la photocopie du doc. IPROF

Rang	Poste demandé	Type	Rang	Poste demandé	Type
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

## Vœux géographiques

Zone n°	Type de poste

# Rythmes : L'inadmissible augmentation de la pause méridienne

Dans sa lettre de présentation de la loi pour la refondation de décembre 2012, Vincent Peillon annonçait « L'étalement de la semaine sur quatre jours et demi qui signifiera pour tous les enfants dès 2014, des journées moins longues, moins fatigantes, une organisation de la semaine plus propice aux apprentissages.... »

Pourtant à quelques jours du 31 mars, date fatidique pour demander le report à 2014, ce texte a déjà rejoint le rayon roman historique de nombreuses bibliothèques communales...

En cause, la possible augmentation de la pause méridienne qui couplée au mercredi matin alourdirait le temps passé en collectivité par nos enfants. Il ne s'agirait donc simplement plus d'un allègement du rythme scolaire mais de son alourdissement !

De nombreuses mairies ont saisi l'opportunité de pouvoir, grâce à cette mascarade, appliquer la réforme dès 2013 :

- moins d'enfants à gérer au moment du repas
- un personnel communal déjà présent en grand nombre
- moins d'activités péri éducatives à mettre en place. Les plus jeunes, les maternelles, bénéficieront seulement de légères animations.

On peut aisément se mettre à la place des maires à l'heure de faire un choix d'emploi du temps.

En revanche que peuvent ressentir les parents ? Quels sont leurs arguments ?

- moins de présence des enseignants dans les écoles en plein milieu de la journée plus de réveil échelonné respectant les rythmes individuels des enfants de maternelle
- aucune activité ambitieuse pour les plus petits qui ne peuvent pas être sollicités à un tel moment.
- des liens avec les clubs et associations très difficiles voir impossibles. ETC.

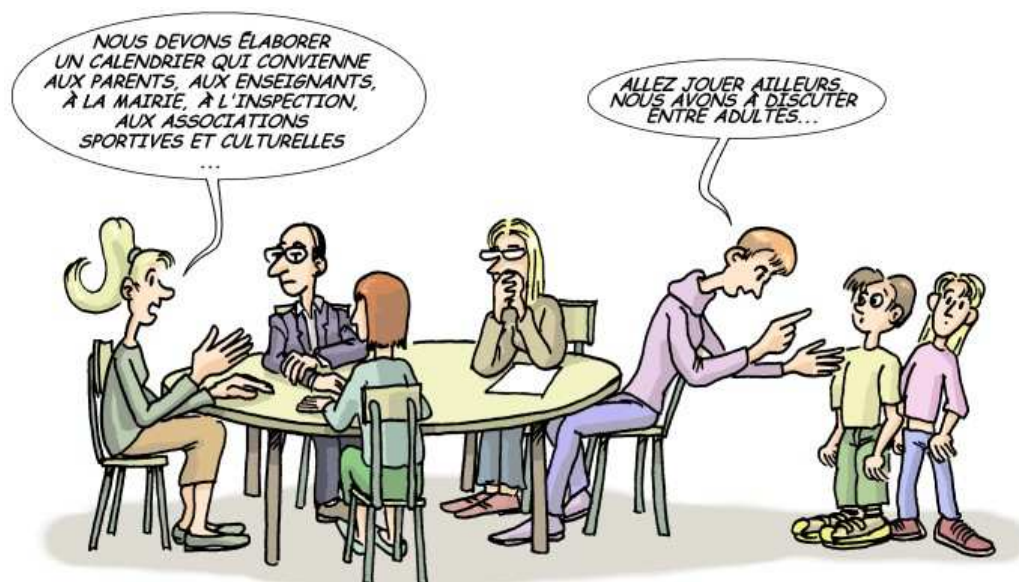
Et en tant qu'enseignants :

- pas de nouvelles possibilités de mettre les réunions institutionnelles le soir et donc obligation de tout caser le mercredi après midi
- comment organiser des sorties scolaires sur la journée ?
- des classes indisponibles en plein milieu de la journée pour préparer le travail. ETC.

A faire trop de compromis, à ne pas se soucier des moyens réellement disponibles dans les communes, à parler de rythmes avant de se pencher sur les programmes, on ne construit pas une réforme ambitieuse. Celle-ci risque d'être source de nouvelles inégalités et de fatigues supplémentaires.

Les enfants ne doivent pas être la variable d'ajustement économique de cette réforme.

Une pause méridienne de plus de deux heures (avec activités ou pas) n'existe nulle part ailleurs. Sans doute parce les autres pays, ont compris depuis longtemps qu'elle émietterait de façon inutile la journée des enfants. Difficile pour eux de s'y retrouver, si on multiplie les intervenants.



Une journée d'apprentissage doit être continue et indivisible.

Elle doit comporter une vraie pause qui permet de se reposer, se restaurer sans aucune sollicitation.

La classe le mercredi matin doit rester la conséquence de l'allègement de la journée.

Après 5 ans de souffrance il ne peut plus y avoir de réformes qui dégradent les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissages des enfants. Les conseils d'écoles sont les seuls à pouvoir y veiller.

Sans accord c'est le report.

**Franck Fressingeas,**  
secrétaire adjoint du SNUipp24.



# Rythmes scolaires : Le bricolage

## Enquête

Le SNUipp-FSU l'avait annoncé, la "réforme" des rythmes scolaires génère beaucoup de difficultés, de crispations voire de tensions selon les communes.

Les municipalités qui ont choisi la mise en application pour la rentrée 2013 sont confrontées à des problèmes multiples (financement ,organisation ...) : au final une semaine aussi lourde pour les élèves sans impact positif sur leurs conditions d'apprentissage mais aussi une dégradation des conditions de travail des enseignants.

Certaines remontées font apparaître des schémas privilégiant le temps d'activités périscolaires. Cela peut se traduire par des journées d'amplitude inégale privilégiant un temps plus long pour les activités périscolaires , afin également de répondre à des difficultés d'organisation en terme de taux d'encadrement.

Ces nombreuses organisations ne seront pas sans conséquence sur tous les personnels. L'organisation des postes fractionnés va être un réel casse-tête, celle du remplacement également.

C'est pourquoi, nous allons demander à Madame la DASEN une audience pour faire le point sur les difficultés soulevées par les collègues afin qu'elle soit vigilante au moment de la validation des projets. Nous demanderons à cette occasion que les conseils d'école qui proposeraient une organisation différente de celle envisagée par les municipalités soient entendus.

Afin de porter la parole et les inquiétudes des collègues, nous vous proposons de remplir l'enquête suivante, à nous renvoyer, ou à remettre à votre correspondant de secteur.



ÉCOLE :  
Nombre d'élèves :  
Mise en application : 2013 - 2014:  
Organisation proposée par la municipalité :  
Organisation proposée en conseil d'école si différente :  
Difficultés rencontrées liées à l'organisation future :  
Informations diverses :

## Réunions d'informations syndicales

Rythmes scolaires, carte scolaire, mouvement, temps partiel, mutations, inéats/exéats, congrès...

La liste des sujets à aborder est longue, c'est pourquoi nous lançons une nouvelle campagne de RIS à la rencontre des collègues sur le terrain.

La RIS est organisée sur le temps de travail, elle peut être décomptée du temps d'animation pédagogique, de la journée de solidarité ou du temps de concertation. Il suffit d'avertir son IEN en recopiant le modèle ci-contre.

**10 mars**  
**9h - 12h**

Nontron, Bergerac, Mussidan,  
Terrasson, Périgueux

Modalités et lieux à venir sur notre site et par courrier dans les écoles prochainement

Monsieur (Madame) l'Inspecteur (trice),  
Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale sur mon temps de service du mercredi.....date.....organisée par le SNUipp de la Dordogne à .....ville..... de 9h00 à 12h00.  
Je vous prie d'agréer.....

**17 mars**  
**9h - 12h**

Thiviers, Saint Aulaye  
Villefranche de Lonchat, Beynac

# INFO FSU... INFO FSU... INFO FSU...

## CHSCT du 21 mars 2013 Déclaration liminaire



Nous regrettons l'absence pour la deuxième fois consécutive de Madame la DASEN.

Ce deuxième CHSCT s'ouvre dans un contexte de crise toujours plus forte, en Dordogne, en France, en Europe et dans le Monde. Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas épargnés, notamment avec la stagnation du point d'indice pour la troisième année, entraînant une baisse du salaire accentuée par l'augmentation des prélèvements sociaux. Les annonces récentes du Ministère du Budget prévoient déjà pour l'an prochain des sacrifices de la part de tous les ministères, y compris les ministères dits « prioritaires » : 50 milliards d'euros d'économies en 5 ans. Ce sont les personnels qui payent déjà l'addition de cette politique d'austérité, qui perdure et qui s'accroît.

Les réformes non concertées du Ministère induisent une dégradation profonde des conditions de travail dans l'Éducation Nationale. La mise en place de la semaine à 4 jours et demi dans le primaire en est un bel exemple. La « réforme des rythmes scolaires » menée par Vincent Peillon est une véritable usine à gaz. Le dogmatisme ministériel est en train de transformer une réforme nécessaire en une réforme du péri-scolaire où l'école sera asservie aux rythmes choisis par des non-professionnels. Et qu'on ne parle pas de « bien-être » de l'enfant, quand l'esprit initial de la loi, « moins de classe quotidienne pour les enfants », se transforme dans de nombreuses communes, y compris du département, en plus de collectivité, avec l'allongement de l'amplitude scolaire (9h – 17h30 dans certains pré-projets) avec des pauses méridiennes de plus de trois heures. Du côté des enseignants concernés, c'est même la double peine : allongement de la journée de travail, journée de travail supplémentaire, et ce au détriment de leur propre vie familiale, sans parler du coût financier. Tout ceci sera la source d'un stress supplémentaire induisant une dégradation de la santé des personnels, et accroîtra davantage les mauvaises conditions de travail qui se dégradent d'année en année.

Localement, on est dans un non-sens. préparer une nouvelle année scolaire avec des demandes administratives illogiques ? Comment se déterminer sur le temps partiel avant même de savoir si les personnels pourront bénéficier de quotités plus avantageuses financièrement ? Comment organiser un mouvement, dans le premier degré, avec des écoles à 4 jours, des écoles à 4

jours et demi, des horaires de fin de journée allant de 15h00 à 17h30 ? Comment ne pas croire par ailleurs que, dans de nombreux endroits, les décisions de carte scolaire induisant de fortes remontées d'effectifs dans les classes, n'aggrave pas encore davantage les conditions de travail ? Ce sera une charge supplémentaire pour les personnels qui devront répondre à des appels incessants. Charge de travail qui s'annonce incommensurable pour des personnels administratifs (DSDEN et secrétariats de circonscriptions) toujours moins nombreux et toujours plus sollicités. Combien d'heures de travail bénévole ? Ce serait un beau thème d'audit... Et faisons le pari que ce n'est pas la « recentralisation » de la gestion des enseignants du premier degré à Bordeaux qui va améliorer la situation.

Dans le second degré, la réforme des lycées est mise en place : réforme des ST2i, organisation des épreuves de langues, éclatement et recomposition des groupes-classes en langue, aide personnalisée à 35 élèves... L'ambition affichée de la réduction des effectifs n'est qu'un leurre : trop de classes se retrouvent encore, même en Dordogne, au-delà des seuils de dotations de moyens. Dans beaucoup d'établissements scolaires du second degré, les conditions matérielles ne permettent pas un accueil en toute sécurité des personnels et des élèves avec des effectifs aussi importants.

Aujourd'hui, la FSU dénonce les méthodes d'un temps passé qui placent l'employeur en situation de tout pouvoir exiger de ses salariés : sang, larmes et douleur. Le pilotage par le chiffre est de plus en plus abandonné par le secteur privé, au profit de la qualité humaine, de la qualité de production, de la qualité de service. La FSU constate que l'administration centrale, académique et départementale continuent une politique du chiffre, désastreuse pour les relations humaines, et désastreuse pour une qualité de service qui nécessite, au contraire, sérénité et confiance pour mener à bien les missions confiées aux professions de l'Éducation Nationale.

### Les représentants FSU au CHSCT

Sabine Loubiat Fouchier, Abderafik Babahani, Alain Chabrilangeas, Teddy Guitton, Nicolas Izorche



Le CHSCT se rendra prochainement en visite à l'école de Saint Pierre de Chignac. Le Compte-rendu de la visite du collège de Brantôme se trouve sur le site de la fsu : <http://www.fsu-dordogne.org>

Secrétaire départemental du CHSCT : **Nicolas Izorche**  
[chsct24@ac-bordeaux.fr](mailto:chsct24@ac-bordeaux.fr) / 06 34 58 51 02



# Congrès départemental du SNUipp-FSU 23 et 24 avril 2013

Le SNUipp-FSU qui a fêté ses 20 ans cette année va vivre cette année son neuvième congrès à Saint-Malo du 10 au 14 juin.

C'est l'occasion aussi, pour le SNUipp-FSU de la Dordogne d'organiser son congrès départemental. Ce congrès vise à préparer le congrès national, mais aussi et surtout, à définir les orientations départementales et la vie de la section.

Le congrès départemental permet également de renouveler le Conseil syndical (CS). C'est l'instance décisionnaire au niveau départemental, et est très important dans la vie de la section. C'est le conseil syndical qui prend les décisions qu'ensuite le secrétariat - issu du CS - applique. Tout syndiqué peut être membre de ce Conseil.

Un ÉCOLE 24 spécial congrès parviendra à l'ensemble des syndiqués courant avril pour préciser les modalités de la tenue de ce congrès. D'ores et déjà, si vous êtes syndiqué et que vous souhaitez participer à ce congrès, vous trouverez ci-après les outils nécessaires pour avertir la hiérarchie.

**Congrès départemental  
du SNUipp-FSU 24**

Mardi 23 avril - 9h / 18h  
Mercredi 24 avril - 9h / 18h

Bourse du Travail  
de Périgueux

**Modèle de demande d'autorisation d'absence**  
(à joindre au formulaire de demande d'autorisation d'absence)

Nom, Prénom  
grade, catégorie  
établissement

à  
Madame la Directrice Académique  
s/c chef d'établissement ou IEN

Madame la Directrice académique,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part une autorisation d'absence pour participer au congrès départemental du SNUipp-FSU qui se tiendra à la Bourse du Travail de Périgueux le mardi 23 avril 2013 de 9h à 17h et le mercredi 24 avril 2013 de 9h à 17h.  
Cette demande est conforme au décret n°82-447 du 28 mai 1982.  
Veuillez agréer, madame la Directrice académique...

Date et signature

(à recopier et à donner à son chef d'établissement ou à envoyer à son IEN ; signalez-le nous pour que nous puissions vous envoyer la convocation à joindre avec la demande simultanément ou ultérieurement)

## Inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Je participerai aux travaux du Congrès Départemental :

- mardi 23 avril  repas de midi
- mercredi 24 avril  repas de midi

**Je fais acte de candidature pour le Conseil Syndical  
du SNUipp-FSU Dordogne**

Je fais une (des) proposition(s) de thème(s) de travail en  
Commission :

Signature :

.....  
.....  
.....  
.....

A renvoyer pour le 18 avril à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail 26 rue Bodin 24029 Périgueux Cedex  
ou par mail à [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)



**NOM - Prénom :** ..... Nom de jeune fille : .....

Adresse (personnelle) : (rue, lieu-dit ... : préciser) .....

Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : .....

Courriel (personnel) : ..... fixe : ..... portable : .....

**Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :** .....

**Situation :** Instituteur  Professeur des écoles  PE Hors-classe  PE stagiaire  Étudiant master   
 PEGC  PEGC Hors-classe  PEGC Classe exceptionnelle  AE  AVS  EVS  Liste complémentaire   
 Adjoint(e) élém.  Adjoint(e) mat.  Directeur(trice)  Chargé d'école   
 Titulaire-mobile ZIL  Titulaire mobile BD  Enseignant spécialisé (préciser) : .....

Retraité  Si temps partiel, préciser la quotité : .....% Autre situation (préciser) : .....

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS							124 €	130 €	136 €	146 €	160 €
PE.			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €
PE. H. CLASSE	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €				
PEGC					124 €	130 €	136 €	144 €	151 €	160 €	169 €
PEGC H. CLASSE	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €					
PEGC CL. EXCEPT.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €						
RETRAITES	Pension < 1500 € / mois <input type="checkbox"/>				Pension de 1500 € à 2000 € / mois <input type="checkbox"/>			Pension > 2000 € / mois <input type="checkbox"/>			

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
IMF PEMF IEN	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
IMF PEMF IU FM	8 €	DIRE SEGPA & SPE	15 €
DIRE 2/4 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
AUTRES CATÉGORIES			
PE stagiaires (PES)	100 €	AE - EVS - AVS	40 €
Étudiant(e) Master	15 €	Dispo / Congé parental	74 €
<b>TEMPS PARTIEL :</b> proportionnel à la quotité de service			

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp-FSU et la FSU.  
 Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU 24.

**Indiquez votre choix de paiement :**

> Au comptant (1 chèque) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »

> En ..... chèques (2 à 5) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne »

> Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation ci-dessous)

**Montant :** ..... €  
 (cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps- partiel)

**Date :** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.  
 Date de prélèvements : **le 10 de chaque mois en 5 prélèvements consécutifs.**  
**Date du premier prélèvement :** En application de la législation fiscale ( déclaration par année civile) le premier prélèvement aura lieu **le 10 janvier 2013.**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur  
**439172**

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

**SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail**  
**26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX**

COMPTE À DÉBITER

Établisst      Guichet      N° de compte      Clé

.....

.....

.....

.....

NOMS, PRÉNOMS ET L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

.....

Date : ..... Signature : .....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

**Adressez ce bulletin (entier) et le règlement à : SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex**

# A-SH à nouveau fortement menacée

## Réaction de sortie de CAPD

Suite à la CAPD du jour, le bilan des départs en formation CAPA-SH pour l'année 2013-2014 est catastrophique ; seule 1 candidature en D et 1 en F ont été retenues en CAPD, nous sommes très loin du compte, alors qu'il y avait 8 candidats dont 1 en option G. De mémoire d'ancien, cela ne s'est jamais vu !

Actuellement, plus d'un enseignant sur trois exerce sur poste spécialisé à titre provisoire, 22 en option F sur 63 et 15 en option D sur 43 (hors CLIS) soit environ 35% de collègues non formés qui sont en situation d'enseignement, essentiellement en SEGPA et en établissement.

À la rentrée, il y avait 134 postes A-SH (non comptés les postes CLIS) et 47 postes RASED, dont 22 psychologues.

Les décisions de la Directrice d'Académie ne peuvent

s'expliquer que par un budget très insuffisant, malgré les annonces médiatiques du ministère. En réalité, seul le budget des emplois n'était pas impacté, alors que tous les autres, à l'image de l'austérité frappant les autres ministères l'était. On est en droit de se demander si ces décisions ne préparent pas la fin de l'enseignement spécialisé ? Qu'en est-il de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ?

La décision académique de ne pas proposer de départ en formation en option E corrobore un processus déjà tristement bien avancé.

**Jérémie Ernault**  
Élu paritaire

### Colloque

## Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire

Jeudi 16 mai  
Paris

Interventions :

**Serge Héféz** : conséquences de l'homophobie dans la construction des individus, les questions de parentalité, les relations au sein des familles

**Nicole Mosconi** : articulation entre sexisme et homophobie ; reproduction par l'école de l'ordre sexué et sexuel traditionnel.

**Réjane Sénac** : l'ordre sexuel et sexué de l'école, un "problème politique" ; la cohérence des politiques publiques, leur dimension idéologique et clivante politiquement.

### Table ronde sur les stéréotypes, les discriminations et les injures

- Témoignages d'enseignants expérimentateurs
- Recherches et activités des membres de la commission : Gaël Pasquier et Karine Dorvaux.
- Regard universitaire : Cendrine Marro, Université Paris Ouest
- Regard associatif et syndical : SOS Homophobie - Contact - CSEE

### Table ronde relations amoureuses, familles, éducation à la sexualité

- Témoignages d'enseignants expérimentateurs
- Recherches et activités des membres de la commission : Didier Genty, Gaël Pasquier
- Regard institutionnel : Aminata Diallo, IEN
- Regard associatif et syndical : Les enfants d'arc-en-ciel et/ou APGL, Collectif éducation contre les LGBTphobies

Si vous êtes intéressé-e, contactez la section SNUipp-FSU 24 au 05 53 08 21 25 ou envoyez un courrier électronique à [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex  
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr>  
Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 14h à 17h  
Répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences.

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r. Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°0,76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241-9214

